



05160 PONTIS

Tél : 04.92.44.26.94

mairiedepontis@wanadoo.fr

www.pontis.fr

Date de la convocation
13 mai 2016

Membres élus : 5
Membres présents : 5
Membre excusé : 0
Membre absent : 0
Membres votants : 5

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Vendredi 20 MAI 2016 à 20h00

L'an deux mille seize

et le vendredi 20 mai 2016 à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de PONTIS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Georges GAMBAUDO, Maire de la Commune.

Etaient présents : Madame BAZIRE Muriel, Messieurs SAUNIER Vincent, SARRAZIN Christian et FLUCHERE Frédéric.

Secrétaire de séance : Madame Muriel BAZIRE

Séance ouverte à 20h15.

Approbation des délibérations prises lors de la dernière séance du conseil municipal

Un rappel est fait des points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et des délibérations prises. Les Conseillers municipaux sont invités à signer ces dernières.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose deux délibérations à l'ordre du jour :

La délibération 21/2016 permettant l'adhésion au service intercommunal de remplacement et de renforcement des services du CDG 04 et qui permettra d'assurer un service minimum indispensable au bon fonctionnement de la mairie en cas d'absence de la secrétaire.

La délibération 22/2016 concernant les subventions accordées aux associations pour l'année 2016 dont certains dossiers ont été transmis en mairie cette semaine.

Après débat, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Budget : Décisions Modificatives

Décision Modificative N°1/2016

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants. Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Comptes dépenses :

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Fonctionnement	023	023		Virement à la section d'investissement	1 512,00 €
Investissement	20	2051	89	Concessions et droits similaires	1 512,00 €
Fonctionnement	022	022		Dépenses imprévues	- 1 512,00 €
				Total	1 512.00 €

Comptes recettes :

Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
Investissement	021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	1 512,00 €
				Total	1 512.00 €

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

Objet : Participation aux frais de fonctionnement du Groupe Scolaire de Savines-le-Lac pour l'année scolaire 2015/2016

N° : 18/2016

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la délibération de la commune de Savines-le-Lac en date du 10 décembre 2015, fixant la participation des communes aux frais de fonctionnement du Groupe Scolaire pour l'année 2015-2016 à 660,00 € par élève.

La commune compte 5 enfants en Maternelle et en Primaire fréquentant l'école publique de Savines le lac;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** le montant de la participation fixée par le Conseil Municipal de Savines-le-Lac à 660,00 € par élève pour l'année scolaire 2015-2016
- **DIT** que la mairie de Savines-le-Lac ne pourra demander le versement de cette participation que pour les enfants qui se seront au préalable fait inscrire dans la commune de Pontis et pourront donc y justifier un domicile.

- DIT que cette participation sera versée au prorata du nombre de mois où les enfants fréquenteront le groupe scolaire de Savines-le-Lac.

Voté à l'unanimité.

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

(RPQS) 2015

N°: 19/2016

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr.

Voté à l'unanimité.

Objet : Environnement - Elaboration d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT sur l'Embrunais et le Savinois-Serre-Ponçon)

N° : 20/2016

Monsieur le Maire indique que le territoire de l'Embrunais est engagé depuis 2006 dans une politique active de développement et de structuration de la filière bois énergie sur son territoire. La CCE a pour cela réalisé des études prospectives (Plan d'Approvisionnement Territorial - PAT) puis construit une plateforme bois en 2010. Cette réalisation a permis de répondre aux besoins locaux de bois énergie, à un prix maîtrisé. La CCE confirme l'intérêt économique du bois énergie sur le territoire. Toutefois, la sécurisation de l'approvisionnement de bois sur la plateforme reste néanmoins fragile et la mobilisation du bois sur le territoire embrunais est insuffisante.

D'autre part, la pertinence d'un territoire plus vaste et géographiquement cohérent a motivé les élus des deux communautés de communes du Savinois–Serre Ponçon (CCSSP) et de l'Embrunais pour engager ensemble les démarches en faveur de la filière forêt-bois globale, tant sur le bois énergie que sur le bois d'œuvre.

Dans un premier temps, la réalisation d'une étude diagnostic et prospective (PAT) doit être réalisée, pour quantifier les potentiels de nos forêts, les besoins à l'horizon 20 ans et 30 ans, et pointer les freins à sa valorisation sur les territoires de la CCE et de la CCSSP. L'enveloppe prévisionnelle de l'étude est estimée à 40 000 € HT. L'ADEME et le Conseil Régional PACA, à travers le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), peuvent financer cette première étude à 80%.

Avec la fusion programmée des collectivités en une nouvelle Communauté de Communes autour de Serre Ponçon, il apparaît opportun d'élargir cette étude aux communes partenaires de CHORGES et de PONTIS.

Monsieur le Maire précise que la CCE est chef de file de cette opération ; une convention de partenariat (projet annexé au présent rapport) en définit les modalités de mise en œuvre et la répartition de l'autofinancement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire, entendu et après en avoir délibéré, PROPOSE :

- **D'ACCEPTER** que l'élaboration d'un Plan d'Approvisionnement Territorial initié par l'Embrunais et le Savinois soit étendu à Pontis, pour un montant prévisionnel de 40 000,00 € HT, soit 48 000,00 € TTC
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat (projet annexé) et notamment la clé de répartition du cofinancement entre les collectivités au prorata des superficies respectives de forêt (fournies par la COFOR),
- **D'APPROUVER**, le plan de financement ci-après :

	Pourcentage	Montant HT
ADEME	70,0 %	28 000,00 €
REGION – CRET –FRDT	10,0 %	4 000,00 €
AUTOFINANCEMENT CCE (53%)	10,6 %	4 240,00 €
AUTOFINANCEMENT CCSSP (37%)	7,4 %	2 960,00 €
AUTOFINANCEMENT CHORGES (7%)	1,4 %	560,00 €
AUTOFINANCEMENT PONTIS (3%)	0,6 %	240,00 €
TOTAL HT	100,0 %	40 000,00 €
FCTVA	20%	8 000,00 €
TOTAL TTC		48 000,00 €

- **D'ASSURER** la part d'autofinancement qui lui incombe, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document utile, et notamment la convention de partenariat ci-jointe
- **DE PRELEVER** les dépenses inscrites dans le budget 2016.

Voté à l'unanimité.

Objet : Adhésion au service intercommunal de remplacement et de renforcement des services du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence

N° : 21/2016

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion vient de créer un service intercommunal de remplacement et de renforcement des services dont les grandes lignes d'organisation sont les suivantes :

Les métiers et fonctions concernés

Le service a vocation à recouvrir l'ensemble des filières et métiers de la fonction publique territoriale en fonction des besoins des collectivités.

Cependant les besoins les plus identifiés concernent la filière administrative. Il est donc proposé, pour commencer, de centrer le service sur les fonctions de secrétaire de mairie et d'agent administratif polyvalent.

Le recrutement des agents

- 1) Sélection d'un «vivier» ouvert aux personnes en recherche d'emploi ou justifiant d'une expérience professionnelle correspondant aux emplois proposés ;
- 2) Recrutement par contrat à durée déterminée de ces personnes sélectionnées et éventuellement formées, pour la durée des missions demandées par les collectivités.
- 3) Mise en place d'un parcours de formation théorique et pratique préalable à l'embauche pour les personnes sélectionnées ne justifiant pas d'une expérience professionnelle suffisante ;

Cette formation est mise en œuvre grâce à un partenariat entre le Centre de Gestion, le C.N.F.P.T. et Pôle Emploi

La collaboration avec Pôle Emploi permet d'insérer ces formations dans des dispositifs de réintégration dans l'emploi et de financer la formation.

Le lien avec les collectivités

- Les collectivités utilisatrices du service devront adhérer au service par convention : le conseil d'administration devra approuver la convention cadre.
- Elles rembourseront au centre de gestion le traitement et les charges auxquels s'ajouteront des frais de gestion de 8% permettant de couvrir les frais de gestion administrative et les frais de formation.
- Les frais de déplacement ne seront remboursés que si l'agent effectue un trajet supérieur à 40 kilomètres aller-retour dans la journée.

Les frais de déplacement seront remboursés par la collectivité d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

Où l'exposé du Maire,

Vu l'article 25 de la loi n84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune (ou de l'établissement) au service intercommunal de remplacement et de renforcement des services proposé par le Centre de Gestion.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

Objet : Subventions accordées aux associations – année 2016

N° : 22/2016

Dans le cadre du budget communal 2016, le Conseil Municipal décide d'attribuer une somme globale de 850 € pour les associations. Suite aux différentes demandes arrivées en mairie, Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions comme indiqué ci-dessous :

- Association « Les Rimachays »	500 €
- Association Des Sapeurs-pompiers de Savines-le-Lac	100 €
- Association « les P'tits Bouts »	150 €
- Association ADMR	100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents :

- ACCORDE les subventions listées ci-dessus ;
- DIT que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont prévus au compte 6574 du budget communal 2016.

Questions diverses

Néant

Séance levée à 21h30

La secrétaire de séance

Madame BAZIRE Muriel



Affiche en mairie le 27 mai 2016